

CAPL n° 3 du 24/01/2017

MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DE MUTATION AU 01/03/2017

Siégeaient pour la CGT : Christophe COLDEFY, Annabelle DAGUERRE, Bruno LOUDES, Nathalie MONDOR, Régine JULLIOT-VEYRIERE (en tant qu'expert)

A l'ordre du jour

- Approbation du PV de CAPL du 20/06/2016
- Mouvement local de Mutation des agents C au 01/03/2017

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente ,

La CAPL réunie ce jour a la particularité de se tenir alors qu'il n'y a aucune arrivée d'agents C dans le Lot. A moins de faire de la magie cela laisse peu d'espoir de combler les 15 postes vacants, d'alléger ainsi la charge de travail et d'améliorer les conditions d'exercice de nos missions.

A moins bien entendu de considérer qu'en déplaçant les agents déjà en poste on réduit les vacances, ce que vous avez fait au vu des documents fournis. Il est vrai que mathématiquement enlever un agent C comptabilisé "en plus" sur un poste ou l'emploi a été supprimé antérieurement pour le mettre sur un autre en négatif, cela réduit les vacances. Mais hélas cela ne le fait que sur le papier, et dans votre comptabilisation tronquée des effectifs. Il est facile de réduire le TAGERFIP d'un poste : et hop une petite suppression d'emploi en CTL, et c'est réglé. Parfois même c'est le poste lui-même qui est supprimé ! Mais ce n'est pas en faisant coller vos suppressions d'emplois aux effectifs théoriques, et non les effectifs aux besoins avérés, que la réalité du travail à effectuer diminue. Non ce qui change c'est uniquement l'accroissement de la difficulté à remplir nos missions, du stress, et de la souffrance au travail.

Entre les collègues qui sont en attente de mutation mais qui ne peuvent obtenir satisfaction, et ceux qui se retrouvent à devoir subir la crainte, ou la réalité d'une mobilité forcée par suite de la restructuration de leur service, sa régionalisation ou la suppression de leur poste, le tableau est bien noir.

Pour la seule catégorie C on dénombre un sous-effectif national de plus 2500 agents après le mouvement complémentaire du 01/03/2017 !

La politique d'austérité que nous subissons depuis des années (suppression d'emplois, recrutement à minima...), et toutes les réformes ingérables et destructrices qui vont avec pour la rendre possible sont en train de sonner le glas de notre réseau. La participation massive des collègues lors des dernières actions menées localement traduisent leur ressenti, leur ras le bol, et leurs difficultés croissantes à exercer leurs missions dans ce contexte de sous-effectif et d'inquiétude permanents.

Section du Lot du Syndicat National des Finances Publiques CGT

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

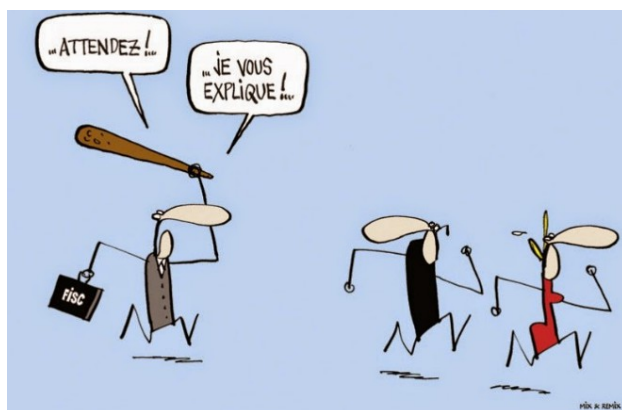
Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Pour ce mouvement, quatre collègues avaient déposé une demande de mutation, à l'issue de la CAPL deux ont obtenu satisfaction.

- Magali GRIALOU va à la trésorerie de ST CERE
- Gwenaëlle JARNO-HERVOUET à la TP CAHORS

Quant aux autres ? Ben désolé, y'a pas de place...

Nos élus sont intervenus pour faire remarquer que l'un des deux autres agents n'obtenait pas satisfaction alors que le poste qu'il demande va pourtant subir un départ d'agent C au 01/03 prochain. La direction s'est retranchée derrière le déficit existant du poste actuel de l'agent, qu'elle ne souhaite pas aggraver en accédant à la demande du collègue. Il est certain que si ce déficit n'est pas contestable, il n'y a pour nous aucune raison que l'agent en fasse les frais **à titre personnel**. Les suppressions d'emplois et le non recrutement, on vous jure qu'il n'y est pour rien !



Hommage à Mix et Remix, disparu récemment

Cela prouve bien une nouvelle fois, que le système est perdant-perdant : plus vous êtes dans un poste en déficit de personnel, moins vous avez des chances de le quitter, y compris quand la place que vous souhaitez se libère enfin ailleurs ! Conclusion, ce sont bien les agents qui paient deux fois la facture : celle des conditions journalières de travail dans une situation de sous-

effectif permanent, et celle de l'impossibilité de faire valoir leur droit à une mobilité choisie. **Qui a dit double peine ???**

Commentaire de la CGT :

Tout en se réjouissant pour les collègues qui ont obtenu satisfaction les élus CGT ont voté contre le mouvement global. En effet celui-ci n'a pu répondre à l'attente de tous les agents, et laisse pas moins de 13 postes à pourvoir !